

**LOCATION D'UN MINIBUS**  
**POUR LA DIRECTION SPORTS-ANIMATION-JEUNESSE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise).

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'offre faite par le Lycée professionnel de Vaumoise, pour la location d'un véhicule de type minibus, pour le besoin ponctuel de la Direction Sports-Animation-Jeunesse,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un contrat est signé avec le Lycée professionnel de Vaumoise, situé à VAUMOISE (60117), 10 rue de la Croix Blanche, pour la location d'un véhicule de type Jumpy de marque Citroën immatriculé 624BDN60.

**Article 2 :**

Le contrat est conclu pour les périodes du 10 au 17 février 2023, et du 20 au 24 février 2023. Le véhicule est assuré le temps de la location par la Ville de Crépy-en-Valois.

**Article 3 :**

Le coût de la location est de 700 €, non soumis à TVA selon l'article 293B du CGI.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 20 mars 2023.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**23 MARS 2023**



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230320-DEC2023-25-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023